

JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ Décret n° 2026-922 du 2 octobre 2026 modifiant le statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054946555>

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



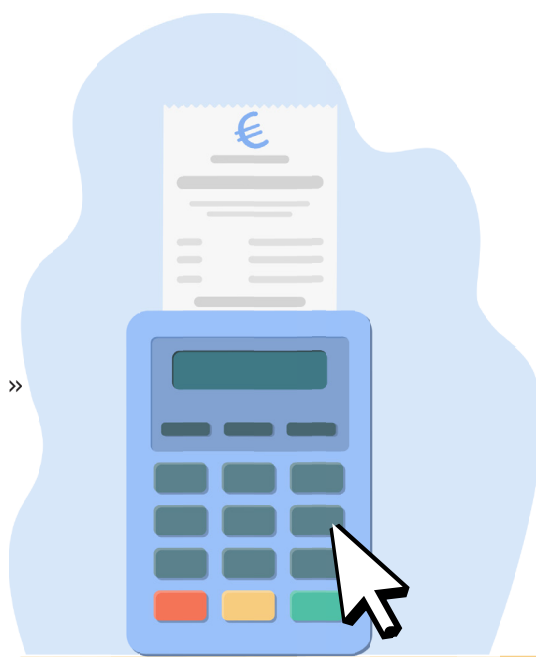
- ✓ Votre nouvel Intranet arrive bientôt !
[Intranet Justice / SG : Communication / Votre nouvel Intranet arrive bientôt !](#)
- ✓ Arrêté de composition CCP
[CCP](#)
- ✓ Exa pro 3^e grade de secrétaire administratif 2027 : les résultats
[Les admis](#)
[Seuil d'admission](#)
Félicitations aux lauréats !



UNSA FONCTION PUBLIQUE



- ✓ Pétition : dégelez et rattrapez le point d'indice
Calculez votre propre écart avec le simulateur de l'UNSA Fonction Publique
« Point d'indice : mon salaire s'il avait suivi l'inflation »



✓ 80 ans du statut des fonctionnaires de 1946

Retraites : quelles particularités pour les fonctionnaires de l'État ?

En 2025, le régime de retraite de la fonction publique de l'État a versé 65,1 milliards d'euros de prestations à deux millions de pensionnés, soit 1/7^e des dépenses de retraite en France et environ 15% des dépenses du budget de l'État.

À quoi correspondent ces dépenses ? Le point avec la Cour des comptes.

La Cour des comptes a publié, le 22 septembre 2026, [un rapport](#) sur le régime de retraite des fonctionnaires de l'État.

Les principaux paramètres alignés sur ceux du régime général

La Cour rappelle que, depuis 2003, **la plupart des principaux paramètres du régime ont été progressivement alignés sur ceux du régime général** : âge d'ouverture des droits, âge d'annulation de la décote, durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein, taux de cotisation à la charge des salariés.

Toutefois, depuis 2019, **le taux de prélèvement relevé à 11,31% pour les salariés du secteur privé, est légèrement supérieur à celui appliqué aux fonctionnaires demeurés à 11,1%**. La Cour préconise un alignement complet du taux (pour des raisons d'équité) qui apporterait 140 millions d'euros (M€) de ressources supplémentaires à l'État.

Le **mode de calcul du salaire de référence** pour fixer le montant de la pension constitue la **différence majeure entre les deux régimes** :

- Traitement indiciaire (hors primes) détenu depuis 6 mois au moins par le fonctionnaire lors de la cessation d'activité ;
- Moyenne des salaires des 25 meilleures années de la carrière, pour les salariés du secteur privé.

RETRAITES DES FONCTIONNAIRES

Retraites des fonctionnaires : le projet de budget 2027 prépare le terrain à une réforme du financement

Niché dans le projet de budget pour 2027, un article prévoit de rendre visible la part des crédits de chaque ministère dédié au paiement des pensions. Derrière cet effort de lisibilité, Bercy pose surtout les

jalons d'une révision du financement du régime de retraite des fonctionnaires de l'État.

Permettre de "mieux visualiser la part des budgets ministériels dédiée au paiement des pensions" et "améliorer la transparence sur les implications financières de la mise à l'équilibre du régime des retraites de l'État".

FUSION DES IRA

Fusion des IRA : le gouvernement table sur une baisse importante du coût de formation des élèves

Alors que la fusion des cinq instituts de service public doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2027, l'intersyndicale a déposé un préavis de grève pour dénoncer un manque

de visibilité globale sur la réforme. Dans le même temps, les chiffres du projet de loi de finances confirment la baisse attendue du coût de formation des élèves fonctionnaires, ce qui ne va pas contribuer à apaiser les tensions.



Texte source :
ACTEURS PUBLICS

« Soutenir et agir pour l'avenir ! »



mail : synd-uns-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09